



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE **64^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012

CSP28.R5 (Fr.)
ORIGINAL : ESPAGNOL

RÉSOLUTION

CSP28.R5

ÉLECTION DE TROIS MEMBRES POUR FAIRE PARTIE DU COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE LATINO-AMÉRICAIN ET DES CARAÏBES D'INFORMATION SUR LES SCIENCES DE LA SANTÉ (BIREME)

LA 28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Prenant en compte l'article VI du nouveau Statut du BIREME, lequel établit que le Comité consultatif du BIREME est constitué d'un représentant nommé par le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain et d'un représentant nommé par le Gouvernement du Brésil, tous deux membres permanents, et que les cinq membres non permanents sont sélectionnés et nommés par le Conseil directeur ou par la Conférence panaméricaine de la Santé de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) parmi les membres du BIREME (incluant à l'heure actuelle tous les États Membres, les États participants et les Membres associés de l'OPS), en tenant compte du principe de représentation géographique ;

Rappelant que l'article VI prescrit également que les cinq membres non permanents du Comité consultatif du BIREME doivent siéger par alternance durant trois ans et que le Conseil directeur ou la Conférence panaméricaine de la Santé de l'OPS peut stipuler une période d'alternance plus courte si nécessaire, afin de maintenir l'équilibre entre les membres du Comité consultatif ;

Considérant que Cuba, Équateur et Porto Rico ont été élus membres du Comité consultatif du BIREME pour exercer un mandat commençant le 1^{er} janvier 2013 en raison de l'expiration du mandat de l'Argentine, du Chili et de la République dominicaine,

DÉCIDE:

1. De déclarer que Cuba, Équateur et Porto Rico sont élus membres non permanents du Comité consultatif du BIREME pour une période de trois ans.
2. De remercier l'Argentine, le Chili et la République dominicaine pour les services rendus à l'Organisation par l'entremise de leurs délégués au Comité consultatif du BIREME durant les trois dernières années.

(Cinquième réunion, le 19 septembre 2012)